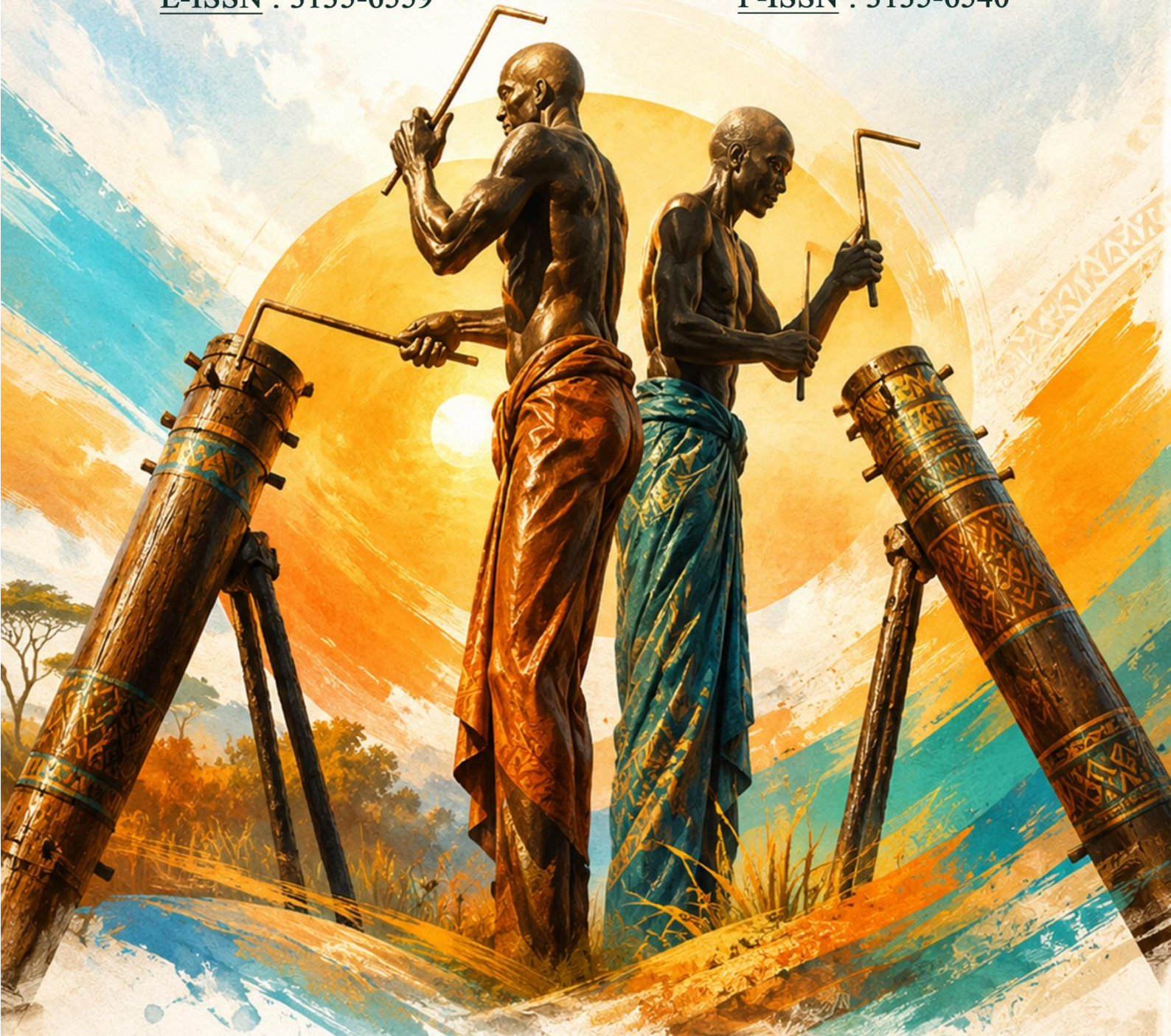


REVUE ATTOUNGBLAN

Lettres - Communication - Arts - Sciences humaines et sociales

E-ISSN : 3135-6559

P-ISSN : 3135-6540



Volume 1, Numéro 1, septembre 2026

www.revueattoungblan.net

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

KOUADIO Konan Hubert
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

La rédaction

Dr KOUAMÉ Kouakou Daniel, Maître-Assistant, Germanistique, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen, Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Professeur Ahouli Akila, Germanistique, Université de Lomé (Côte d'Ivoire)

Professeur FAYE Ousseynou, Histoire, Université Cheick Anta Diop (Dakar)

Professeur GNÉBA Kokora Michel, Germanistique, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Professeur Klaus VAN EICKELS, Histoire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)

Professeur KONÉ Vamara, Anglais, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Professeur KOUAMÉ Abo Justin, Germanistique, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Professeur TOH Zorobi Philippe, Anglais, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr KONAN Koffi Syntor (MC), Espagnol, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr YÉO Lacina (MC), Germanistique, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

Dr AGOSSAVI Simplicie (MC), Germanistique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Dr ALLABA Djama Ignace (MC), Germanistique, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr BAH Jean-Joël (MC), Philosophie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr BALLY Claude Koré (MC), Sociologie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr DANHO Yayo Vincent (MC), Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr DIARASSOUBA Bazoumana (MC), Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr KPAO SARÉ Constant (MC), Germanistique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Dr M'BRA Kouakou (MC), Anglais, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr NOGBOU M'Domou Éric (MC), Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr PALÉ Miré Germain (MC), Espagnol, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Dr YANGRA Aboua François (MC), Sciences du langage, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

ATTOUNGBLAN n'accepte que des articles inédits et originaux en français, anglais, allemand ou espagnol. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Times New Roman de taille 12, interligne (1,15)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer après la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques, en pagination continue.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci, s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– **Pour un ouvrage :**

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– **Pour un article de périodique :**

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– **Pour un article dans un ouvrage :**

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », dans Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– **Pour une thèse :**

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– **Pour les sources écrites :**

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939.

– **Pour les sources orales :**

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche (1 cm) et droite (1 cm) en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets, en français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne (1,5).

– **Les citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 2 cm à gauche et à droite et interligne simple (1), police -1.

– **Les Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

Remarque : La citation dans une langue autre que celle de l'article est accompagnée d'une traduction dans la langue de l'article. Cette traduction est mise en bas de page, suivie de la mention entre parenthèses : (Notre traduction).

NB: Les citations en anglais ne sont pas à traduire en bas de page, quelle que soit la langue de rédaction de la contribution.

Exemples de références de citation sont intégrées au texte :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères ». (S. Diakité, 1985 : 105).

7. Les documents non textuels

7. 1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration. La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études germaniques

1. **KOUAME Kouakou Daniel, TRAORÉ Youssoufou** 9-28
Religion als Ressource kultureller Resilienz im Zeitalter der Globalisierung
2. **Tchima Rolland KONE, Tenin YEO** 29-43
Relevanz Der Kulturvermittlung Im Daf-Unterricht in der Côte d'Ivoire am Beispiel des Lehrwerks *ihr und wir Plus 3*
3. **Sibiri Micaël OUATTARA** 44-58
Beitrag des Staates zur Resozialisierung devianter Jugendlichen in der Côte d'Ivoire: Fall der Insassen des „Centre d'Observation des Mineurs“ in Bingerville

4. **Massimlawè HAKAKAWA** 59-77
Erzählen als Widerstand: Literarische Strategien des Erinnerns und Erzählens in Fred Wanders Roman *Der siebente Brunnen*

Anglais

5. **Marius Eder BROU, Konan Blaise KOUADIO** 78-93
Fictionalizing the Discursive Legitimation of Power in George Orwell's *Animal Farm*

Études hispaniques

6. **Bonzallé Hervé SAKOUM, Gore Patrice TIPENIN** 94-111
Saverio el Cruel de Roberto Arlt: una vanguardia del existencialismo y de lo absurdo latinoamericano

Lettres Modernes

7. **Kouakou Gildas KONAN, Nouho KONATÉ** 112-128
Les isotopies sémantiques du mensonge politique dans le jeu démocratique : cas de *L'Enfant qui disparaît est une lettre d'alphabet* de Josué Guébo et *Pages en feu* d'Emmanuel Toh Bi

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

8. **Francis Pacôme KOUAKOU, Anado Jean Michel AHIZI** 129-144
Communication institutionnelle et rôle de la MUGEF-CI dans le développement social durable : vers une couverture santé équitable et pérenne des fonctionnaires et agents de l'État ivoirien

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

9. **Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN, Logbou Kouso Marie Flora GOSSAN** 145-162
Sexualité, domination et colonisation : images et imaginaires raciaux et sexués dans les colonies africaines (début du XV^e siècle-milieu du XX^e siècle)
10. **Kouadio Alexandre DJAMALA, A. Bérénice-Carel TANO, Kpassigué Gilbert KONE** 163-176
Les dispositifs idéologiques de la « mort » et le contrôle social des « vivants » en pays wan et mona

Philosophie

11. **Jean-Baptiste KOFFI** 177-189
L'épistémologie canguilhemienne : penser la norme du vivant
12. **Bazoumana SANOGO** 190-198
La raison d'état face aux droits du migrant international à partir d'Hannah Arendt

Anthropologie et sociologie

13. **Fanta Dada PETEL** 199-211
Vendre du lait au péril de sa sécurité : les défis majeurs des productrices Mbororo face aux violences de genre

14. Tanyo Boniface KONE, N’Zué KONAN **212-225**
Inégalités socio-spatiales dans l’accès aux services de santé publics dans le district sanitaire de Bouaké nord-ouest : l’ancrage de la médecine traditionnelle dans l’accès aux soins

15. Ibrahima Alamako KEITA, Lanfia KABA, Aboubacar 1 SYLLA **226-245**
Feux de brousse et conséquences sur les écosystèmes de la commune rurale de de Gbérédou Baranama en Guinée

Sciences de l’éducation

16. Moussa Fadiala BOCOUM **246-260**
Dynamiques et enjeux de la gestion de la Faya et du mont mandingue, massifs forestiers classés au Mali

Dynamiques et enjeux de la gestion de la Faya et du mont mandingue, massifs forestiers classés au Mali

Dynamics and Challenges of the Management of the Faya and Mandingue Mountains, Classified Forest Areas in Mali

Moussa Fadiala BOCOUM

Institut de Pédagogie Universitaire (IPU)

bfadiala@gmail.com

Résumé

Les ressources naturelles ne peuvent être en bon état de conservation que lorsque les populations locales les exploitent de manière durable. En règle générale, la durabilité de l'exploitation dépend des régimes institutionnels auxquels sont soumises les ressources et de la perception que les populations ont de ces ressources. Déclenchée à partir de mars 1991, la décentralisation en a donné une responsabilité accrue aux populations locales et en modifiant les modes d'accès aux ressources forestières. L'objectif principal de cet article vise à analyser l'encadrement de la gestion décentralisée de la forêt classée de la Faya et du mont Mandingue. L'approche méthodologique est basée sur la revue de la littérature des thèses de Doctorat, des articles scientifiques, des rapports d'activités et des sites Web. Une étude quantitative a été faite sur la base d'enquête auprès de 60 exploitants. Une étude qualitative menée à l'aide de 10 personnes a permis de vérifier les résultats de l'étude quantitative. Au terme de l'étude nous avons obtenu un certain nombre de résultats. Le reboisement (47%), la bonne protection et l'entretien (28%), l'information et la sensibilisation (17%), l'implication de la population (8%).

Mots clés : gestion, forêts classées, Faya, Mont Mandingue, Mali

Summary

Natural resources can only be in good condition when local populations use them sustainably. Generally, the sustainability of resource use depends on the institutional frameworks governing these resources and on how local populations perceive them. Decentralization, initiated in March 1991, has given local populations increased responsibility and altered access to forest resources. The main objective of this article is to analyze the framework for decentralized management of the Faya and Mount Mandingue classified forest. The methodological approach is based on a literature review of doctoral theses, scientific articles, activity reports, and websites. A quantitative study was conducted based on a survey of 60 logging companies. A qualitative study, conducted with 10 participants, verified the results of the quantitative study. The study yielded several key findings. Reforestation (47%), proper protection and maintenance (28%), information and awareness-raising (17%), and community involvement (8%).

Keywords: Management, classified forests, Faya, Mount Mandingue, Mali.

Introduction

La gestion des terroirs et des ressources naturelles doit s'appuyer sur des entités décentralisées, conciliant à la fois la réalité historique des collectivités territoriales avec les exigences du développement durable (M. Bah, 2008 : 8-9). L'exploitation abusive des ressources naturelles, considérées d'ailleurs par bon nombre de la population comme un don de « Dieu », qui seul, peut et a la possibilité de les épuiser et de les renouveler (A. Sidibe, 2018 : 1). Dans le contexte généralisé de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les aires protégées représentent l'unique espoir pour sauvegarder un échantillon représentatif de la biodiversité (O. Arouna, 2006 : 2). En dehors de ces aires protégées, la conservation de la biodiversité s'avère particulièrement difficile et en réalité peu probable, car elles sont les seuls lieux où les services forestiers maintiennent encore un dispositif minimum de protection (O. Gaoué, 2000 : 1). L'histoire de la décentralisation dans le monde montre bien qu'elle s'est amorcée au prix de revendications sociopolitiques (A. Faohom, 1994 : 30-31). En fait, la décentralisation des pouvoirs de l'État, est une construction qui s'est dessinée au fil des mutations économiques et constitutionnelles dans la plupart des pays (A. Guindo, 2005 : 2-3). Au Mali, le processus de décentralisation, enclenché à partir de mars 1991, a permis de définir une nouvelle politique visant à instaurer la démocratie à la base avec de nouvelles relations entre l'État et les citoyens.

À partir de cette date, les différents ajustements apportés, basés pour la plupart sur l'approche gestion des terroirs, accordent une place importante à la participation et à la responsabilisation des populations aux différentes échelles de gestion des ressources naturelles. Aujourd'hui, les rôles et les missions assignés aux collectivités territoriales sont entre autres : la conception et la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement des ressources naturelles ; la définition des règles locales de gestion et des ressources naturelles (accès, usages et contrôle) ; les décisions locales et la gestion des conflits ; la mobilisation à travers l'information, la sensibilisation, la formation, la communication et l'éducation (A. Dicko et M. Djire, 2007: 1-2). C'est en effet, à partir d'une bonne connaissance des modes de gestion des ressources naturelles et des réponses que les populations apportent aux modifications de leur environnement que les bonnes perspectives de gestion peuvent être étudiées. Ainsi, pour une gestion des ressources naturelles renouvelables puisse garantir le développement des communes mitoyens de Bamako, 'une approche de l'intérieur' s'impose pour enfin permettre d'analyser l'impact des modes d'accès sur l'état des ressources, de comprendre les perceptions des populations et d'évaluer le rôle des ressources naturelles dans le développement socioéconomique des terroirs (TCP/MLI, 2005 : 38).

La question principale de l'étude est : Dans quelle mesure le jeu d'acteurs actuel garantit-il la réussite de la gestion décentralisée des forêts classées de Faya et Mont Mandingue ?

L'objectif de cette étude vise à analyser la gestion des forêts classées de Faya et Mont Mandingue à travers l'approche participative des acteurs.

1. Méthode et matériels

1.1. Approche méthodologique

L'approche méthodologique s'est focalisée d'une part sur la recherche documentaire dans les bibliothèques, les sites web, les thèses de Doctorat, des mémoires universitaires de Master et de Maîtrise, des articles scientifiques ainsi que dans les archives et les rapports des différentes structures concernées. D'autre part, des enquêtes de terrain ont été réalisées grâce à deux instruments de recherche qui sont : le questionnaire et le guide d'entretien. Le questionnaire a été adressé à 60 exploitants âgés de 40 ans au moins et acceptant de répondre à notre questionnaire selon les techniques du choix raisonné pour avoir des données quantitatives descriptives. Le choix des exploitants s'est appuyé sur une méthode d'échantillonnage raisonné. Pour faire partie de l'échantillon, chaque participant devait remplir trois conditions précises, il faut être directement impliqué dans le prélèvement des ressources forestières (bois d'énergie, charbon de bois, produits non ligneux) au cœur de l'un des deux massifs étudiés.

Ce seuil d'âge de 40 ans garantit une mémoire environnementale solide. Il permet de s'assurer que l'enquêté dispose d'un historique suffisant pour analyser l'évolution du couvert végétal, les changements de pratiques et les mutations de la gestion locale sur les 20 à 30 dernières années. Aussi accepter librement et de manière éclairée de répondre à l'ensemble du questionnaire.

La constitution d'une grappe de 20 exploitants par localité (soit 160 personnes au total réparties sur 8 villages) repose sur plusieurs raisons. Ainsi dans ce type de contexte rural, interroger 20 acteurs exerçant les mêmes métiers au sein d'un même village permet d'atteindre le point où les réponses n'apportent plus de nouveaux éléments significatifs. Il a été impératif de conserver un effectif identique par village ($n = 20$) garantit une comparaison équitable entre les sites (80 enquêtés pour le massif de la Faya et 80 pour les Monts Mandingues). Cet effectif offre un bon compromis entre la rigueur de l'analyse descriptive et nos contraintes réelles de temps et de déplacements sur le terrain.

La sélection des huit villages (Kassela, Kensiga, Kokoun et Mofa pour la forêt classée de la Faya ; Samanko I, Samanko II, Mamaribougou et Balandougou pour la forêt classée des

Monts Mandingues) s'explique par deux facteurs clés à savoir tous ces villages sont directement riverains des forêts classées, ce qui implique une pression quotidienne et une forte dépendance des ménages vis-à-vis des ressources du massif.

Entre autres nous avons ciblé des localités à forte concentration humaine où l'extension du tissu bâti et les besoins socio-économiques accentuent la pression sur les espaces protégés. La répartition égale (4 villages par forêt) permet en outre de couvrir l'ensemble des flancs d'accès des deux zones.

Les entretiens semi-directifs menés avec les acteurs institutionnels ont permis de rassembler des données techniques et réglementaires spécifiques à chaque niveau de responsabilité en termes de recueil des informations sur les politiques nationales de classement et déclassement, les plans d'aménagement existants, l'état des reboisements, ainsi que les arbitrages face à l'étalement urbain de Bamako. Aussi avec la collecte de données de terrain sur la fréquence des contrôles, la nature des infractions (coupes clandestines, charbonnage, feux de brousse) et la gestion des tensions avec les riverains. Enfin l'analyse du rôle des communes dans la gestion des ressources naturelles, de l'occupation des sols et des dynamiques foncières locales.

Les interviews ont été conduites par un entretien semi-direct avec ces 10 personnes. Les propos ont été enregistrés dans le téléphone, transcrits et analysés. Après ces enquêtes, il a été procédé au dépouillement et au traitement des données à partir du logiciel SPSS. L'Excel a permis de confectionner les graphiques qui ont été commentés. La saisie a été effectuée sur Microsoft Word version 2016.

1.2. Présentation du cercle de Kati

Le cercle de Kati est une subdivision administrative du Mali dans la Région de Koulikoro. Il compte trente-sept communes et entoure la capitale de Bamako. Kati est le chef-lieu du cercle. Ce territoire est limité au Nord par les pays Mandingues, au Sud par la frontière de la République de Guinée et les gorges profondes du lit de Tinkisso, à l'Ouest par les falaises de Tambaoura et l'Est par les limites du cercle de Kati.

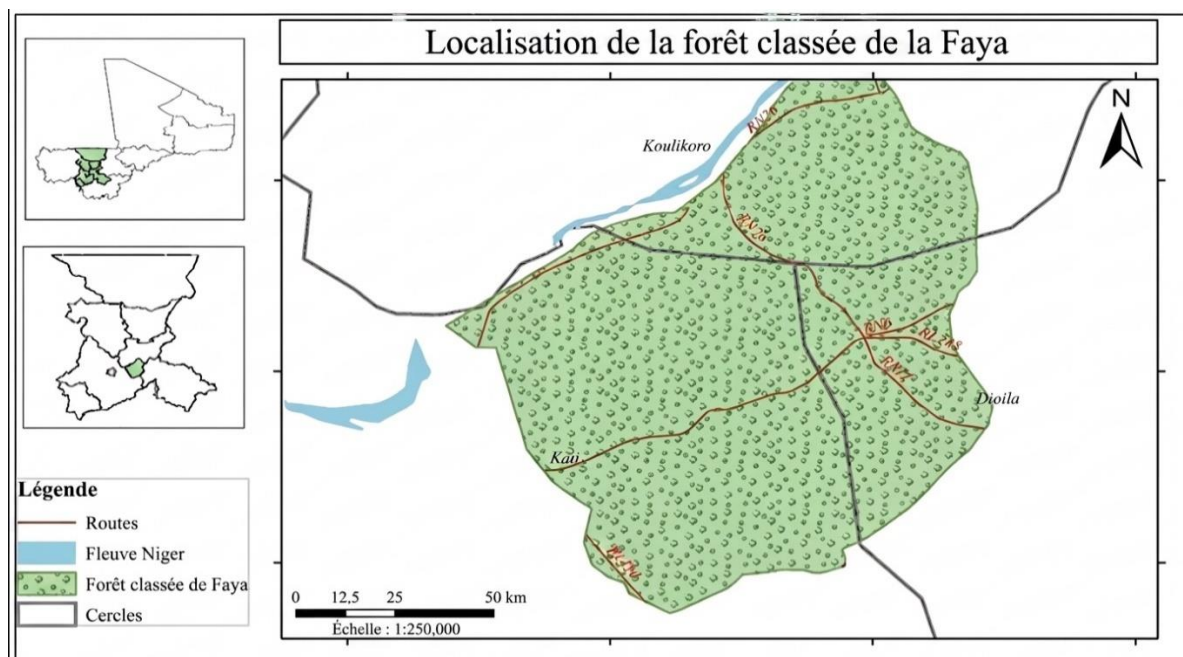
Du point de vue historique, ce territoire est le berceau de plusieurs civilisations (Ghana, Sosso, Mandingue) mais, il fut surtout le noyau central de l'empire du Mali fondé au XIII^{ème} siècle.

Le cercle comprend une population estimée à 1 348 128 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat en 2009. La population est ethniquement plus ou moins

homogène avec une nette prédominance de l'élément Malinké et la présence de foyers Peulhs et Somonos au bord du fleuve Niger. Il s'agit d'une population majoritairement rurale où de moins de 25 ans représentent environ 70% de la population totale. L'économie locale est largement dominée par l'agriculture, la pêche et la cueillette. Les communautés Peulh et Somono s'occupent respectivement de l'élevage et de la pêche. Le fleuve Djoliba (Niger) constitue la principale source de survie pour une bonne partie de la population.

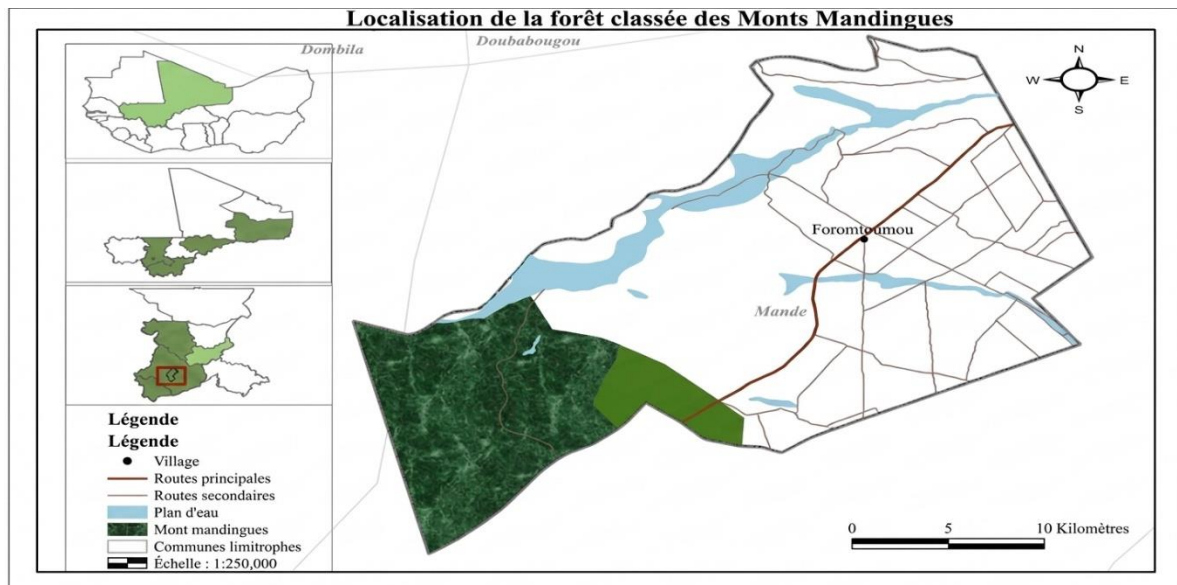
Le cercle de Kati a deux grandes forêts classées dans les alentours de Bamako, il s'agit du Faya (80 000 hectares) et les Monts Mandingues (14 579 hectares). Le Projet de Gestion Durable des Forêts classées autour de Bamako a été initié en 1996 et a choisi la mise en œuvre d'un système de cogestion pour ces forêts classées. Au cours de nos investigations sur le terrain à travers la population ainsi que les personnes ressources, aujourd'hui, la question n'est plus de savoir, comment gérer durablement ces forêts. Il s'agit de leur sauver d'une disparition imminente pour qu'elles puissent répondre à l'objectif de leurs créations (cartes des deux forêts classées dans les alentours de Bamako).

Carte 1 : Localisation de la forêt classée de Faya



Source : IGM, 2025

Carte 2 : Localisation de la forêt classée des Monts Mandingues



Source : IGM, 2025

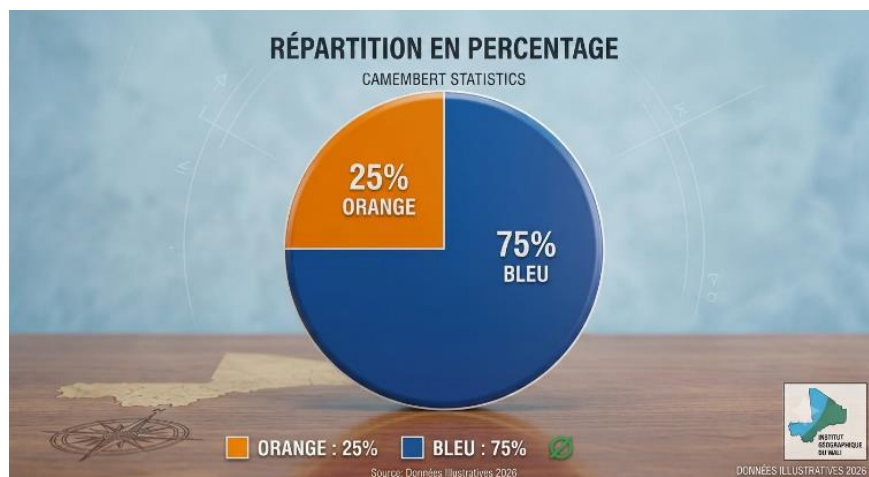
2. Résultats

Cette section qui se focalise sur l'analyse et l'interprétation des données, montre que les personnes enquêtées sont unanimes de l'avancer de la dégradation de ces trois forêts classées.

2.1 Implication de la population à la gestion de ces deux forêts classées

Le graphique ci-contre synthétise une donnée fondamentale de notre enquête : la perception qu'ont les acteurs locaux du niveau d'implication de la population dans la gestion des deux forêts classées de la Faya et des Monts Mandingues.

Graphique 1 : avis des enquêtés sur l'implication de la population à la gestion de ces deux forêts classées



Source : Enquêtes personnelles, juillet 2026

L'analyse de ce graphique montre que près de 3/4 des enquêtés, soit 75% affirment que la population est impliquée dans la gestion des forêts, contre 25% qui déclarent le contraire.

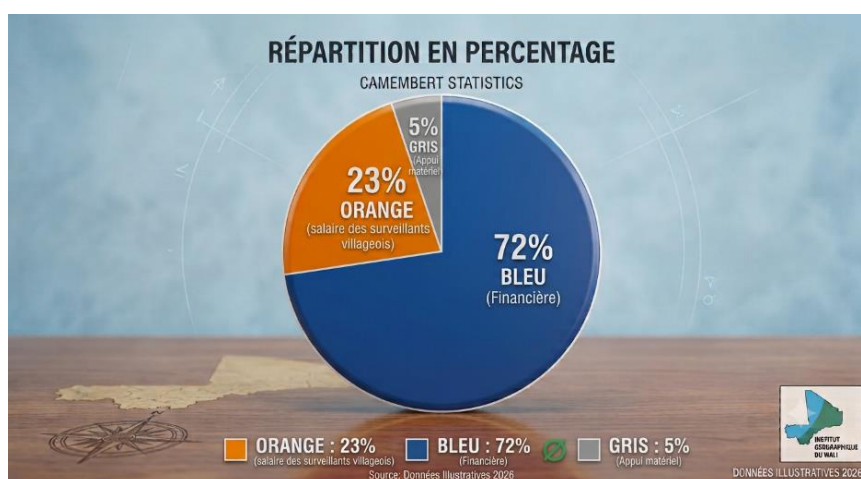
Lors des discussions de groupe, nous avons plutôt constaté une inversion de ces statistiques. La tendance était largement en faveur de la non implication des populations. Les participants réclamaient d'ailleurs, leur implication de manière plus forte.

Ces statistiques ont été une fois de plus infirmées quand nous nous sommes entretenus avec les responsables de la mairie. Ces derniers ont déclaré que leur implication se limitait juste à participer à quelques rares fois à des réunions ou à être saisis en cas de problème. Pour eux, être impliqué, signifie participer depuis la conception jusqu'au suivi en passant par l'exécution d'une action et avoir un pouvoir de décision. Ils pensent que la mairie doit être la maîtresse d'œuvre et négocier les domaines d'interventions forestières avec les populations locales dans la mesure, où les forêts sont sur le territoire de leur commune.

2.2 Forme de participation dans ces deux forêts classés

L'analyse du graphique 2 fait ressortir que tous les enquêtés reconnaissent que les communes doivent participer aux travaux d'aménagement de la forêt. Pour 72% des enquêtés, la participation doit être financière. Cette réponse se justifierait par le fait que les mairies ne disposent pas de techniciens en la matière.

Graphique 2 : Avis des enquêtés sur la forme de participation dans ces deux forêts classés



Source : Enquêtes personnelles, juillet 2026

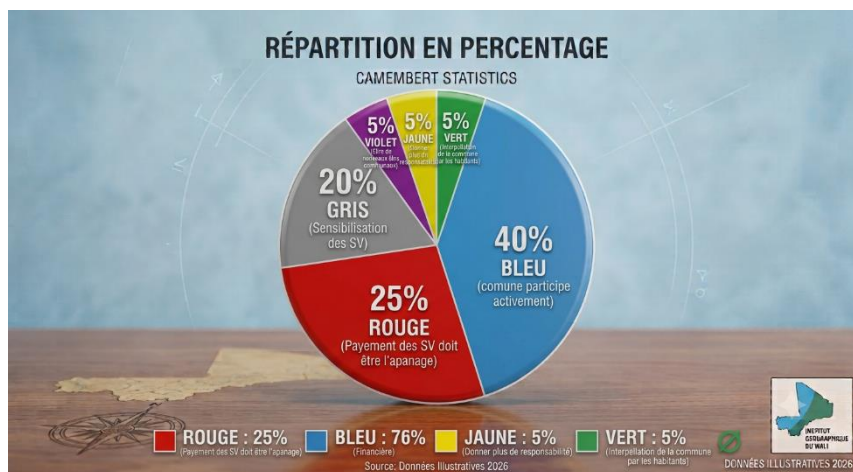
L'épineux problème des salaires des surveillants villageois a été cité par 23% des enquêtés, comme autre forme possible de participation des mairies. À ce sujet, les responsables de la mairie rencontrés rétorquent en disant ceci : « si, la question était bien pensée à l'origine (une

bonne étude de faisabilité), le système devrait s'autofinancer et la question ne serait pas posée aujourd'hui ». En fait, un bon aménagement doit pouvoir par l'exploitation, s'autofinancer. L'appui matérielle de la mairie fut évoqué par 5% des enquêtés. Pour les responsables de la mairie, le projet dispose d'un fonds d'aménagement en plus des recettes d'exploitation pour faire face aux travaux d'aménagement et d'entretien des forêts.

2.3 Propositions d'amélioration du niveau de participation des communes

Au regard du graphique 3, pour que le niveau de participation des mairies soit amélioré, 40% des enquêtés affirment qu'elles doivent beaucoup participer. La population aussi que les responsables des mairies rencontrées sont conscients de la faiblesse du niveau actuel de participation des mairies. Participer, c'est être associé effectivement à toutes les phases du projet, à savoir : l'initiative, l'élaboration ou conception, la mise en œuvre ou l'exécution, le suivi et l'évaluation. Cela équivaut à donner plus de responsabilité aux autorités communales, comme affirment 5% des enquêtés. Tout laisse voir qu'elles ne sont associées à aucune de ces étapes. Une fois de plus, les enquêtés selon 25% d'entre eux proposent que les mairies prennent en charge les surveillants villageois. Une frange importante des enquêtés, soit 20% pensent que l'augmentation du niveau de participation des mairies passe par la sensibilisation.

Graphique 3 : Avis des enquêtés sur les propositions d'amélioration du niveau de participation des communes



Source : Enquêtes personnelles, juillet 2026

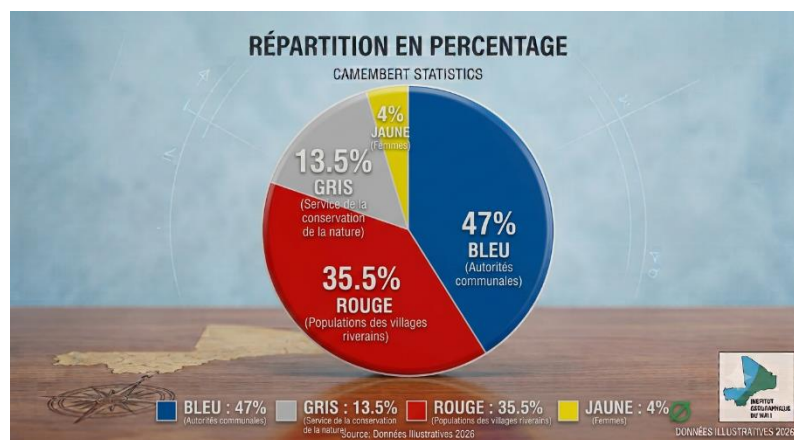
Au cours des entretiens avec les responsables des mairies, on n'a pas l'impression d'être en face d'acteurs insensibles à la demande de leurs administrés à participer plus à la gestion des forêts, ni même, à l'importance de ces forêts. Selon eux, les principaux écueils à leur participation sont entre autres, le statut de ces forêts, leur place dans le dispositif et les moyens limités. En effet, comme tous les cercles du Mali, celui de Kati souffre de l'insuffisance des

moyens. Ce manque de moyens des mairies à participer à hauteur de souhait est perçu souvent comme une absence de volonté. C'est ce qui expliquerait la réaction de 5% des enquêtés dont les uns proposent l'élection de nouveaux responsables (5%) et les autres (5%) déclarent de les interpellier.

2.4 Connaissance des acteurs concernés par la gestion de ces forêts classées

A l'analyse de ce graphique 4, parmi les enquêtés qui ont une idée des acteurs, 47% désignent des mairies comme acteurs impliqués dans la gestion de la forêt. Cette réponse a été infirmée au cours des entretiens avec la population (à travers les membres des coopératives) et les responsables des mairies même s'ils reconnaissent que des mairies sont souvent impliquées dans ce qui se passe. À ce propos d'ailleurs, ils demandent une forte responsabilisation de la mairie. 35,5% des enquêtés affirment que les populations riveraines sont aussi impliquées dans la gestion. En fait, un des objectifs du projet, est la participation de ces populations à la gestion de la forêt. C'est dans ce sens qu'elle a connu toute cette organisation et la capacité actuelle de la part du projet (plan d'aménagement).

Graphique 4 : avis des enquêtés sur la connaissance des acteurs concernés par la gestion de ces forêts classées



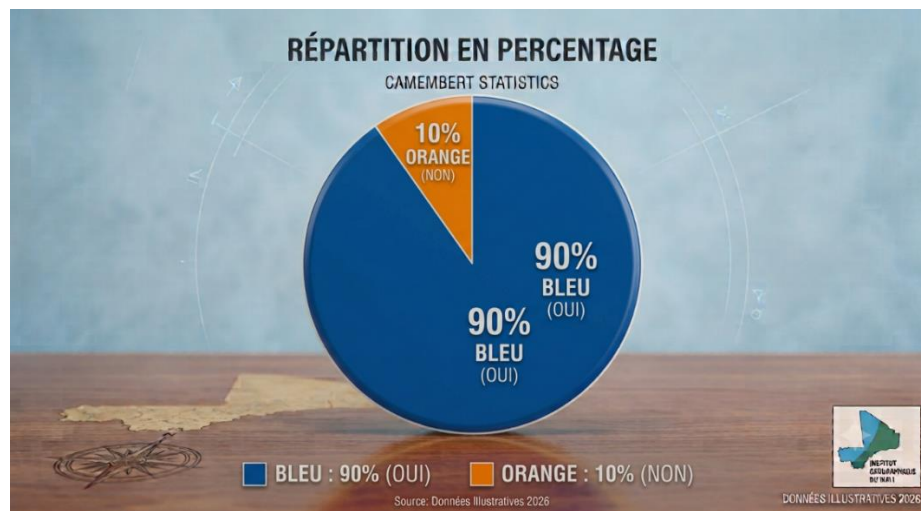
Source : Enquêtes personnelles, juillet 2026

La faiblesse de la proportion 13,5% de ceux qui citent le service de la conservation de la nature pourrait s'expliquer par l'évidence que le premier acteur traditionnel est ce service. Pour les 4%, les femmes sont aussi impliquées. Dans la réalité même s'il n'y a pas un rôle spécifique pour les femmes dans le dispositif de gestion, il n'en demeure pas moins qu'elles soient les premiers exploitants.

2.5 Qualité des rôles joués par les acteurs

L'analyse de ce graphique 5 montre que 90% des enquêtés affirment que les acteurs s'acquittent correctement de leur tâche. Lorsqu'en réunion de groupe nous avons posé la question, la réponse était la suivante « depuis la première phase du projet (ex Projet Durable de Gestion des Forêts) jusqu'à la deuxième, nous nous acquittons correctement de nos tâches (travaux d'entretien) chaque fois qu'on est sollicité, les gestionnaires font correctement leur travail.

Graphique 5 : avis des enquêtés sur la qualité des rôles joués par les acteurs



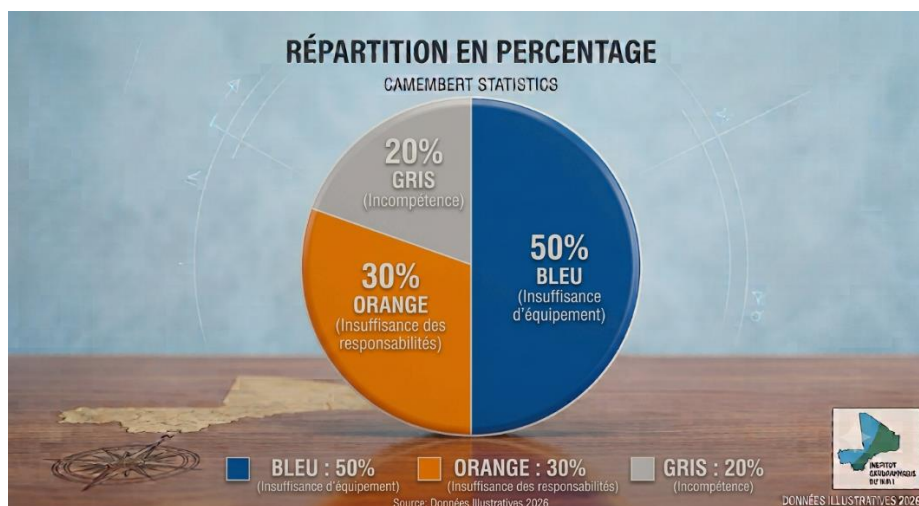
Source : Enquêtes personnelles, juillet 2026

Les surveillants villageois travaillaient correctement quand ils avaient des salaires et des équipements. Mais, nos partenaires de Bamako viennent rarement sur le terrain pour nous voir. C'est certainement ce qui expliquerait la position des 10% qui affirment que tous les acteurs ne jouent pas correctement leurs rôles.

2.6 Raisons de la mauvaise exécution des tâches

L'analyse de ce graphique 6 fait ressortir que parmi les raisons qui seraient la cause de la mauvaise exécution des tâches, 50% des enquêtés affirment l'insuffisance d'équipement. Cette réponse fait sûrement allusion aux surveillants villageois dont, l'activité tourne au ralenti pour manque en partie d'équipement. Une forte proportion, soit 30% des enquêtés concernés affirment que les auteurs ne jouent pas bien leurs rôles parce qu'ils sont insuffisamment responsabilisés. En effet, être responsabilisé d'une action suppose de répondre à cette action, être impliqué dans tout le processus d'évolution de cette action avec un pouvoir de prise de décision ou d'influer la décision.

Graphique 6 : Avis des enquêtés sur les raisons de la mauvaise exécution des tâches



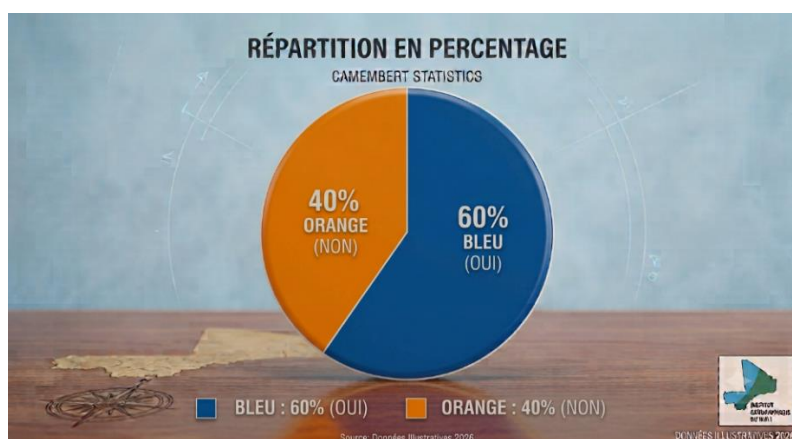
Source : Enquêtes personnelle, juillet 2026

Malgré, que la proportion soit faible 20%, affirment que le manque de compétence fut aussi décrié. La raison fondamentale évoquée lors des discussions de groupe était que les quelques rares formations n'étaient pas bien faites, donc, ne permettaient pas de rendre opérationnels certains organes.

2.7 Qualité du contrôle avec l'intervention du projet

L'analyse de ce graphique 8 montre qu'avec l'intervention du projet (PGRN), 60% des enquêtés affirment que la forêt est bien contrôlée, contre 40% qui affirment le contraire. Nos interlocuteurs (au moment des réunions de groupe), reconnaissent les efforts déployés par les agents du service de la conservation de la nature.

Graphique 8 : Avis des enquêtés sur la qualité du contrôle avec l'intervention du projet



Source : Enquêtes personnelles, juillet 2026

Ils reconnaissent aussi qu'il est difficile de contrôler la forêt pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'elles sont vastes (94 579 hectares), ensuite les personnels sont insuffisants et enfin les deux forêts classées subissent un assaut insoupçonné des fraudeurs venant de Bamako. Ces constats furent confirmés par le responsable de l'antenne du service de la conservation de la nature pendant notre rencontre.

3. Discussion

La convergence totale des enquêtés (100%) en faveur de l'implication et de la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion des forêts classées de la Faya et des Monts Mandingues corrobore les fondements théoriques de la gestion participative établis par (J.-C. Nguingiri, 1999 : 27). En effet, l'auteur affirme que le développement durable repose impérativement sur une démocratisation à la base et une prise en charge effective par les populations. Nos résultats illustrent cette adhésion massive au principe de participation, qui constitue aujourd'hui la condition *sine qua non* de la légitimité des projets environnementaux portée par les bailleurs internationaux.

Toutefois, une analyse croisée de nos données de terrain nuance la portée réelle de ce consensus. Si 75 % des personnes interrogées affirment que la population est effectivement impliquée, les modalités de cette implication posent question. En effet, 72 % des enquêtés réduisent la participation des communes à un simple apport financier, justifié par l'absence de techniciens locaux. Ce constat crée un décalage avec la vision de (C. Lévêque, 1997 : 12), pour qui la gestion participative ne saurait se limiter à une contribution budgétaire, mais exige une décentralisation effective du pouvoir et une amélioration directe des systèmes de production ruraux.

De la même manière, nos résultats révèlent une gouvernance communale incomplète. Bien que les mairies soient désignées comme des acteurs clés (47 %) et devant s'impliquer davantage (40 %), les entretiens de terrain montrent que leur rôle reste cantonné à une présence passive lors des réunions ou à la gestion des urgences. Cette situation s'oppose à la conception de (M. Banzhaf, 2005 : 9-10) sur la cogestion intégrée, qui exige une approche globale où l'aménagement du territoire et la conservation forestière sont articulés de manière que chaque secteur en tire un bénéfice direct. Cette limite dans l'intégration institutionnelle rejoint également la thèse de (S. Tyler, 2006 : 15), qui définit la cogestion comme l'établissement de liens décisionnels structurés entre autorités locales, nationales et prestataires de services, et non comme une simple consultation ponctuelle.

Sur le plan de l'exécution opérationnelle, un contraste saisissant apparaît entre l'évaluation du contrôle et les moyens disponibles. Alors que 90 % des répondants estiment que les acteurs s'acquittent correctement de leur tâche et que 60 % jugent la forêt bien contrôlée, la moitié d'entre eux (50 %) déplore une insuffisance d'équipements. Ce paradoxe peut s'expliquer par la forte mobilisation des savoirs et pratiques locaux pour pallier le manque de moyens matériels. La valorisation des connaissances traditionnelles, soulignée par (R. Barbault et O. Barrière, 1993 : 122) ainsi que par (M. Roué, 1994 : 15), constitue en effet un levier central de la conservation, reconnu par l'Agenda 21 et la Convention sur la diversité biologique. Le choix des acteurs locaux basé sur le mérite (exprimé par 42 % de nos enquêtés) témoigne de cette reconnaissance des compétences et des savoirs du terroir.

Néanmoins, s'appuyer uniquement sur l'engagement communautaire et les savoirs locaux comporte des limites dans le contexte périmétropolitain de Bamako. Comme le rappelle la (DNEF, 2004 : 7), les pressions démographiques et les mutations socio-économiques actuelles ont profondément altéré les régimes de gestion traditionnels. La forte demande en bois d'œuvre, en charbon et la pression foncière autour de la capitale rendent les régulations coutumières insuffisantes si elles ne sont pas soutenues par un équipement adéquat et un cadre institutionnel fort. Ainsi, la réussite de la gouvernance participative dans la Faya et les Monts Mandingues réside dans un équilibre : combiner l'identité et les savoirs locaux avec un transfert réel de compétences techniques et de moyens matériels aux communes.

Conclusion

Le souci de la durabilité et la prise en compte de l'aspect social sont des tendances majeures qui émergent de la législation forestière malienne. On voit bien que le souci du législateur dans le processus de la gestion des forêts classées du Mali est d'abord la durabilité. Cet objectif transparaît à travers l'octroi de compétence dans l'utilisation de l'espace et de la rente forestière conjugué à la consécration de la participation et de la responsabilisation des acteurs.

La gestion des forêts classées de Faya et Monts Mandingues dans les alentours de Bamako commande la prise en compte des exigences écologiques, économiques et sociales dans l'utilisation des ressources forestières pour espérer la pérennité intergénérationnelle. Depuis 1992, lors de la rencontre des Etats généraux du monde rural, le législateur a considérablement pris en compte cette exigence, la consécration de la participation locale et la responsabilisation des riverains affiche la réception nationale de cette recommandation.

L'exploitation forestière autour de Bamako se matérialise véritablement dans l'économie locale et nationale, ne serait pas faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Déjà, les faits restent

assez explicites, les localités où l'exploitation forestière est intense, croupissent sous la pauvreté. Des difficultés persistent à accéder à la redevance forestière et à l'utiliser dans la promotion du développement. Pourtant, il suffirait de revisiter et de coordonner la gestion forestière à une décentralisation effective, dont les mécanismes de contrôles pourraient apporter plus de transparence à l'utilisation sociale de la richesse forestière.

Références bibliographiques

AROUNA Ousséni, 2012, Cartographie et modélisation prédictive des changements spatiotemporels de la végétation dans la commune de Djidja au Bénin : implications pour l'aménagement du territoire, Thèse de Doctorat, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines et Faculté des Sciences et Techniques, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, p. 2.

BAH Allassane, 2008, Le droit des terres : défis et enjeux dans le processus de la décentralisation au Mali, Université Paris I, p.8-9.

BANZHAF Mathias, 2005, Les impacts socio-économiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles : la contribution des conventions locales à la lutte contre la pauvreté, p.9-10.

BARBAULT Robert & BARRIERE Catherine, 1993, Le foncier environnement, pour une gestion viable des ressources naturelles renouvelables au Sahel, volume 1 : approches interdisciplinaires dans le delta intérieur du Niger (Mali), 517 p ; volume 2 : répertoire des conflits fonciers du delta intérieur du Niger (Mali), Bamako, p. 122.

DICKO Abdel Kader & DJIRE Moussa, 2007, Les conventions locales, face aux enjeux de la décentralisation au Mali, Paris, Karthala, p. 1-2.

DNEF, 2004, Rapport général sur l'étude de la problématique de transfert de compétences en gestion des ressources naturelles au Mali, p. 7.

FAOHOM Bernard, 1994, « Forêts et équilibre écologique mondial » in Droit, Forêts et Développement Durable sous la direction de MICHEL PRIEUR et STEPHANE DOUMBEBILLE : actes des premières journées scientifiques du réseau « droit de l'environnement » de l'AUFELF-UREF. Limoges ; France », p. 30-31.

GAOUE Orou Gandé 2000, Facteurs déterminants pour le zonage de la Zone Cynégétique de la Pendjari comme base de gestion intégrée. Mémoire d'ingénieur agronome, FSA, Bénin, p. 1.

GUIMDO Dogmo 2005, Constitution et Décentralisation Au Cameroun Depuis la Réforme Constitutionnelle du 18 janvier 1996, in RJP n° 2, p. 2-3.

LÉVÊQUE Christian 1997, La Biodiversité, coll. Que sais-je ? No. 3166, PUF, Paris, p. 12.

N'GUINGUIRI Jean Claude, 1999, Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, revue des initiatives existantes, Libreville, p. 27.

ROUÉ Marie, 2003, Organisation Non Gouvernementale, peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité, revue internationale des sciences sociales, Oslo (Norvège), p. 15.

TCP/MLI, 2005, Projet d'Appui à la mise en place de réformes institutionnelles pour une décentralisation de la gestion des ressources naturelles, « Vers une concrétisation de la gestion décentralisée des ressources naturelles au Mali, Bamako, p. 38.

TYLER Stephen, 2006, La cogestion des ressources naturelles, réduire la pauvreté par l'apprentissage local, CRDI, Ottawa, p. 15.

SIDIBE Diakaridia, 2018, Contraintes et perspectives de la gestion des ressources naturelles à kalaban-coro, cercle de Kati, Région de Koulikoro, Mémoire de Master à la Delta-c, p.1.